



# Les protections à l'importation sur les produits agricoles : **état des lieux et enjeux pour l'Afrique subsaharienne**

Jean-Christophe Debar et Abdoul Fattath Tapsoba, FARM

[www.fondation-farm.org](http://www.fondation-farm.org)

Paris, 21 octobre 2019



## Pourquoi cette Note sur les protections à l'importation ?

- Etude réalisée dans le cadre de l'Observatoire mondial du soutien à l'agriculture, créé par FARM
- La protection à l'importation : un débat légitime mais escamoté

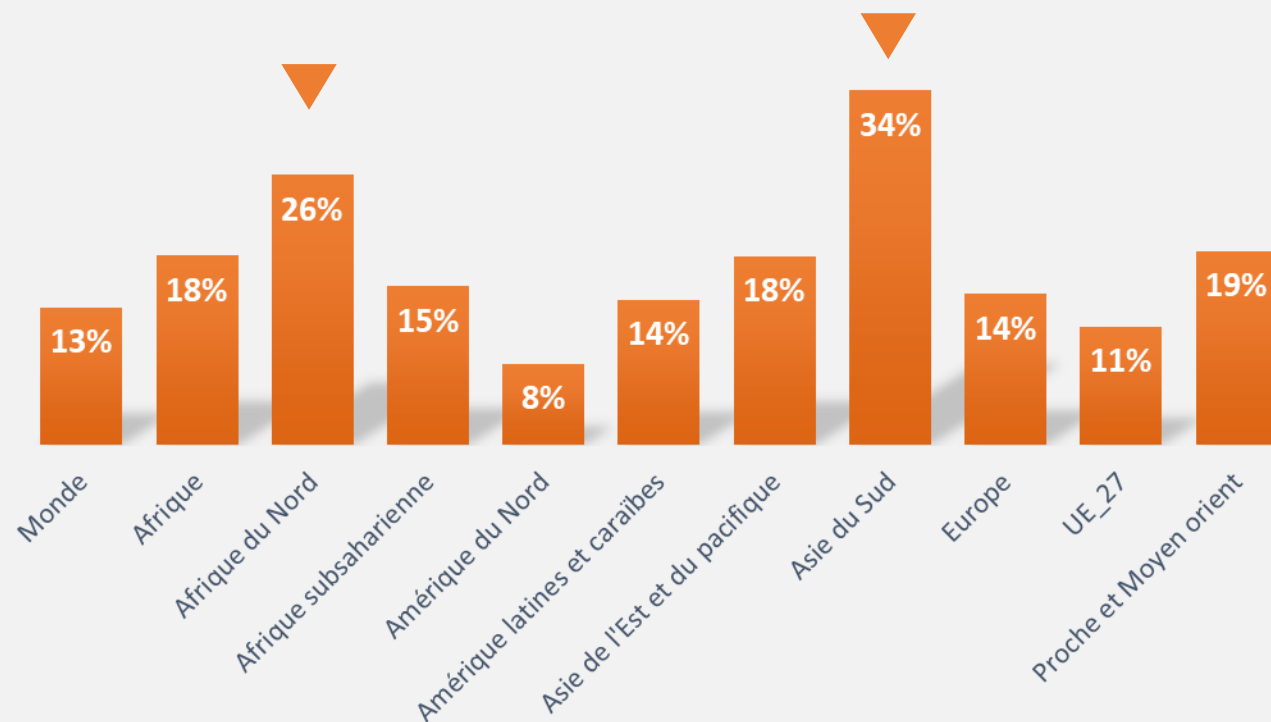
**FA  
RM**

**PRINCIPAUX RESULTATS**

### Principaux constats

- Au niveau mondial, en 2013, la protection tarifaire moyenne sur les produits agricoles était d'environ 13 %
- Les droits de douane sont en moyenne plus élevés sur les produits alimentaires que pour les produits non alimentaires
- De même, les produits agricoles transformés sont généralement plus protégés que les produits bruts
- Dans les principales régions, c'est en Asie du Sud et en Afrique du Nord que les tarifs moyens sur les produits agricoles sont les plus élevés. La protection en **Afrique subsaharienne (15 %)** est inférieure à celle des autres régions en développement
- Constat à mettre en relation avec la faiblesse des dépenses publiques agricoles en ASS

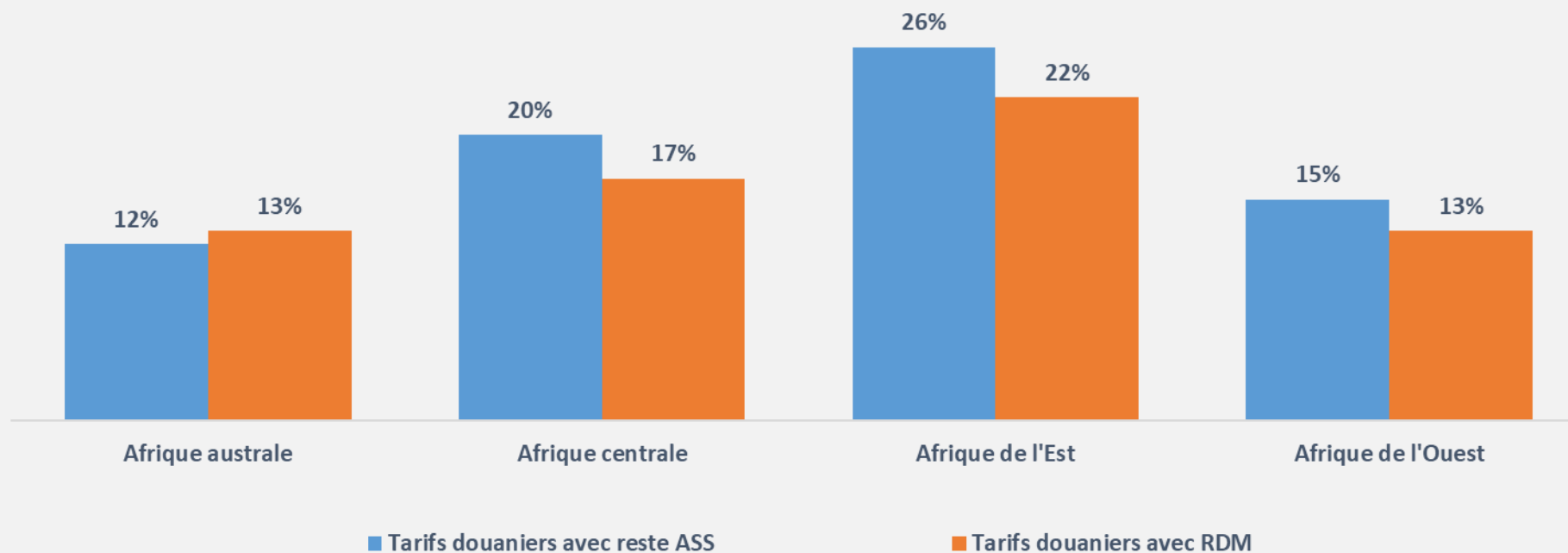
### Tarifs douaniers moyens sur les produits agricoles en 2013



Source : FARM d'après données harmonisées MAcMap-HS6 du CEPII et CCI

## Protection des sous-régions d'Afrique subsaharienne vis-à-vis du reste du monde

En 2013, toutes les sous-régions, à l'exception de l'Afrique australe, **protégeaient moins leur agriculture vis-à-vis du reste du monde qu'à l'égard des sous-régions du continent**



Source : FARM d'après données harmonisées MAcMap-HS6 du CEPII et CCI

**FA  
RM**

**ENJEUX POLITIQUES POUR L'AFRIQUE  
SUBSAHARIENNE : *DES MARGES DE MANŒUVRE LIMITEES  
POUR L'AUGMENTATION DES PROTECTIONS SUR LES PRODUITS  
AGRICOLES***

- *Réduire la concurrence des importations à bas prix par une hausse des droits de douane risque de pénaliser les consommateurs les plus pauvres, très sensibles à la hausse des prix*
- *Pour sortir de ce dilemme, l'accroissement éventuel de la protection tarifaire pourrait s'inscrire dans le cadre d'une stratégie de développement globale, combinant diverses mesures :*
  - des dispositions fiscales permettant de réduire la facture alimentaires des ménages les plus pauvres
  - une hausse modérée des droits de douane conjuguée à un fort appui à l'investissement dans l'agriculture
  - la réduction des inefficacités de marchés et des interventions déstabilisantes des Etats visant à restreindre les exportations agricoles en cas de flambée des cours
  - l'amélioration du pouvoir de marché des agriculteurs au sein des filières

*Les Etats africains disposent individuellement de marges de manœuvre théoriques pour augmenter les droits appliqués jusqu'au niveau des tarifs consolidés à l'OMC.*

*Mais ces marges sont limitées en raison de :*

- l'appartenance à des communautés économiques régionales : il est politiquement difficile d'augmenter le tarif extérieur commun
- la perspective de la ratification des Accords de partenariat économique (APE), avec cependant une protection des produits sensibles
- la création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), dont les conditions de mise en œuvre restent à définir et qui laissent en suspens des questions majeures (budget commun, protection vis-à-vis des pays tiers...)



## En conclusion

- Pour une approche pragmatique de la protection
- Le débat sur la protection de l'agriculture africaine ne devrait pas être tabou, mais faire partie intégrante des questions qui structurent l'agenda politique visant à une plus grande intégration économique de la région

**FA  
RM**

**DEBAT : FAUT-IL ACCROÎTRE LA PROTECTION DE  
L'AGRICULTURE AFRICAINE?**



**Petit-déjeuner-débat**  
**Lundi 21 octobre 2019 - 8h30 à 10h00**

**Faut-il accroître la protection de l'agriculture africaine ?**

**Modérateur**

**Laurent Levard**, spécialiste des questions de politiques agricoles et commerciales au Gret

**Jean-Christophe Debar**, directeur de FARM

**Pierre Jacquet**, président du Global Development Network et du Conseil scientifique de FARM

**Débat**